

Journée droit des sociétés

La SAS, actualités et difficultés · Actualité des pactes d'associés

Une journée complète à Lille avec Jean-François Hamelin : l'actualité de la SAS le matin, l'actualité des pactes d'associés l'après-midi.

DATE

9 novembre 2026

Lundi

HORAIRES

9h00 – 17h30

6 heures

LIEU

Hôtel Barrière Lille

777 bis Pont de Flandres, 59777
Lille

TARIF

300 € HT

PACKAGE

au lieu de ~~500 € HT~~

Deux formations, une journée

Matin

9h00 – 12h30
3 heures

La SAS, actualités et difficultés

Les associés (statut individuel, décisions collectives et nullités après « Larzul 3 ») et les dirigeants (exercice et fin des fonctions).

Après-midi

14h00 – 17h30
3 heures

Actualité des pactes d'associés

Les pactes d'associés de leur conclusion à leur devenir : place de la société, articulation avec les statuts, promesses de cession, conventions de vote, non-concurrence.

FORMATION ANIMÉE PAR



**Jean-François
Hamelin**

Professeur
Université Bourgogne Europe

Chaque formation peut être suivie séparément (250 € HT la demi-journée). Le package réunit les deux à un tarif préférentiel.

Déroulé de la journée

6 h de formation



01 Les associés

A Le statut individuel

- ◆ La clause d'exclusion
- ◆ La violation des clauses statutaires (préemption)
- ◆ L'agrément des héritiers

B Les décisions collectives

- ◆ L'aménagement du droit de vote et de la majorité
- ◆ La nullité des décisions collectives
Cass. com., 11 févr. 2026, n° 24-18.524 (« Larzul 3 »)
· Ord. n° 2025-229 du 12 mars 2025

02 Les dirigeants

A L'exercice des fonctions

- ◆ Le représentant permanent
- ◆ Les pouvoirs du directeur général
- ◆ La responsabilité civile (insuffisance d'actif)
- ◆ Le dépôt des comptes

B La fin des fonctions

- ◆ La révocation
- ◆ L'articulation entre les actes statutaires et extrastatutaires
- ◆ La démission

Objectifs de la journée

- ✓ Faire le point sur l'actualité législative et jurisprudentielle de la SAS, notamment le régime des nullités des décisions collectives.
- ✓ Identifier les difficultés pratiques nées des statuts et des actes extrastatutaires afin de sécuriser le conseil et le contentieux.
- ✓ Maîtriser la place de la société dans le pacte et l'articulation entre le pacte et les statuts.
- ✓ Sécuriser la rédaction et la mise en œuvre des principales clauses (prix, sortie, vote, non-concurrence), ainsi que la durée et l'évolution du pacte.

Actualité des pactes d'associés

01 La conclusion du pacte

A La place de la société

- ◆ Partie ou tiers ?
- ◆ En présence de la société : la société gardienne du pacte ?

B L'articulation des statuts et du pacte

- ◆ Compléter ou déroger ?
- ◆ SAS et autres formes sociales

02 Le contenu du pacte

A Les promesses de cession

- ◆ Le prix : art. 1592 ou art. 1843-4 du code civil ?
- ◆ Les clauses d'entraînement (*drag along*), d'offre alternative (*buy or sell*) et de *bad leaver*

B Les conventions de vote

- ◆ Validité
- ◆ Efficacité

C L'obligation de non-concurrence

- ◆ Validité
- ◆ Efficacité

03 Le devenir du pacte

A La durée du pacte

- ◆ Durée du pacte, durées des clauses
- ◆ Durée déterminée ou durée indéterminée
- ◆ Fin du pacte et sortie du pacte

B L'évolution du pacte

- ◆ La transmission
- ◆ La modification

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT

Le PowerPoint est adressé au format PDF à chaque participant à l'issue de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Temps d'échange en fin de séance ; questions ultérieures transmises à l'intervenant par l'organisateur.

VALIDATION

Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU

Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION

M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr